Baie-D'Urfé

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028 - 2e EXERCICE FINANCIER
DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Baie-D'Urfé, que le rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028 pour le 2e exercice financier a été déposé au bureau du greffe de la Ville et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Le rôle est également disponible pour consultation sur Internet à l'adresse suivante:

https://montreal.ca/demarches/consulter-les-roles-devaluation-fonciere

Toute personne au nom de laquelle est ou était inscrit au rôle un bien visé par une modification au rôle d'évaluation foncière de 2026-2027-2028 peut déposer une demande de révision administrative prévue par la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1) au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de ladite loi.

Pour être recevable, une demande de révision administrative doit remplir les conditions suivantes:

[1.] être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue pas cette modification;

[2.] être faite au moyen du formulaire prescrit à cette fin et disponible dans le lieux de dépôt mentionnés ci-dessous ainsi qu'à l'hôtel de ville de Baie-D'Urfé; ainsi que sur le site web: https://montreal.ca/demarches/demander-une-revision-du-role-devaluation-fonciere

[3.] être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2026)* et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande ou, si transmis par la poste, en y incluant un chèque ou un mandat bancaire à l'ordre de la Ville de Montréal.

[4.] être transmise par courriel à evalinfo@montréal.ca, par la poste au Point de service de la Direction de l'évaluation foncière, dont l'adresse est indiquée ci-dessous, ou être déposée en personne, du lundi au vendredi, auprès du Service de l'Évaluation foncière de la Ville de Montréal (SÉFVM) à l'adresse suivante :

Direction de l'évaluation foncière – Point de service
1611, boul. Crémazie Est
10e étage
Montréal (Québec) H2M 2P2

Pour plus de renseignements à cet effet, veuillez téléphoner au (514) 280-3825.

Fait à Baie-D'Urfé, Québec, ce 16e jour de septembre 2026.

Dana Chevalier, Greffière

Baie-D'Urfé

PUBLIC NOTICE

PROPERTY ASSESSMENT ROLL 2026-2027-2028 – 2nd FISCAL YEAR APPLICATION FOR ADMINISTRATIVE REVIEW

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Town Clerk of the Town of Baie-D'Urfé, that the triennial property assessment roll 2026-2027-2028 for the 2nd fiscal year has been deposited at the Town Clerk's Office, where it is available for consultation by any interested person during regular business hours.

The roll is also available for consultation online at the following address:

https://montreal.ca/en/how-to/consult-property-assessment-roll

Any person in whose name a property, affected by an alteration to the 2026-2027-2028 property assessment roll, is or was entered, may file an application for administrative review under Division I of Chapter X of *An Act Respecting Municipal Taxation* (CQLR, chapter F-2.1) on the ground that the assessor has failed to make a required alteration to the roll pursuant to section 174 of said Act.

To be admissible, an application for administrative review must fulfill the following conditions:

i) be filed in the fiscal year during which an event justifies an alteration to the roll occurs or in the next fiscal year, if the assessor does not make the alteration;

ii) be made on the prescribed form; available at the address mentioned below, as well as at the Town Hall of Baie-D'Urfé and also on the website: https://montreal.ca/en/how-to/apply-review-property-assessment-roll

iii) include the amount determined under the *By-law concerning fees of the Urban Agglomeration of Montréal (Fiscal 2026)* and applicable to the unit of assessment covered by the application, or, if sent by mail, include a cheque or money order made out to the Ville de Montréal;

iv) be sent by email to evalinfo@montreal.ca , by mail to Customer Service (see address below) or be filed in person at the Office of the *Service de l'Évaluation foncière de la Ville de Montréal (SÉFVM)*, from Monday to Friday, at the following location:

Property Assessment – Main point of service
255, Crémazie Blvd. East
Suite 600
Montréal (QC) H2M 1L5

For more information, please call (514) 280-3825.

GIVEN at Baie D'Urfé, Québec, on September 16, 2026.

Dana Chevalier, Town Clerk

Baie-D'Urfé

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie que l'avis public du rôle d'évaluation foncière 2026-2027-2028 - 2e exercice financier a été :

[1.] affiché le 16 septembre 2026 au babillard de l'hôtel de ville;
[2.] publié sur le site Internet de la Ville le 16 septembre 2026.

Baie-D'Urfé, le 16 septembre 2026

Dana Chevalier, avocate
Greffière